



Département
de l'Yonne

DOSSIER DE PRESSE

La communauté de communes du Jovinien vous informe

Joigny , vendredi 29 octobre 2021

C'est nouveau : un transport pour les déplacements des 70 ans et plus

La communauté de communes du Jovinien et la Maison France Service des Vallées de la Vanne mettent en place une plateforme de mobilité des seniors. Dès ce mardi 2 novembre 2021, elle permettra aux habitants âgés de plus de 70 ans qui rencontrent des difficultés à se déplacer de pouvoir effectuer leurs démarches du quotidien en toute autonomie et de se rendre à des actions de prévention sur le territoire.

Il s'agit de la plateforme de mobilité des seniors. Ce service de transport proposera des circuits adaptés aux horaires et aux besoins :

- il vient chercher les habitants et les reconduit à leur domicile,
- il transporte plusieurs personnes à la fois dans un cadre convivial,
- il conduit les seniors vers différents lieux et événements du territoire : au marché, aux animations, aux actions de prévention, chez le médecin, au supermarché ;
- il propose un coût abordable et accessible à tous,
- le transport est assuré par des conducteurs formés et au sein de véhicules adaptés.

La plateforme mobilité des seniors s'adresse aux aînés de la communauté de communes du Jovinien et de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe qui n'ont pas de solution de mobilité. Pourront donc en bénéficier les habitants des communes suivantes :

- communauté de communes du Jovinien : Joigny, Béon, Brion, Bussy-en-Othe, La Celle-Saint-Cyr, Cézy, Champlay, Chamvres, Cudot, Looze, Paroy-sur-Tholon, Précy-sur-Vrin, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Sépeaux-Saint Romain, Verlin, Villecien, Villevallier ;
- communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe : Villeneuve-l'Archevêque, Arces-Dilo, Bagneaux, Boeurs-en-Othe, Cérilly, Cerisiers, Les Clérimois, Coulours, Courgenay, Flacy, Foissy-sur-Vanne, Fournaudin, Lailly, Molinons, Pont-sur-Vanne, La Postolle, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Les Sièges, Les Vallées de la Vanne, Vaudeurs, Vaumort, Villechétive.

Les motifs de déplacement, au sein de la communauté de communes de l'utilisateur sauf pour les rendez-vous médicaux, pourront être les suivants :

- participer à une action de prévention (par exemple : les ateliers Bons Jours, le sport santé, sport seniors, les animations de la Fabrik, les conférences, etc.)
- faire ses courses, se rendre dans les commerces, au marché ;
- se rendre à un rendez-vous chez le médecin, chez le kiné, chez le dentiste (et tout autre professionnel de santé), aller à la pharmacie ;
- effectuer ses démarches administratives : à la mairie, à la Maison France Service, au CCAS, à la trésorerie...

La plateforme fonctionnera du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h, hors dimanches et jours fériés. Ce service est expérimental, il est mis en place pour l'instant jusqu'en juin 2022.

L'utilisation de la plateforme de mobilité des seniors est payante. Le prix est établi au trajet, quel que soit le nombre de kilomètres. Un trajet correspond à un transport du domicile à l'endroit où la personne souhaite se rendre.

Par exemple : du domicile à la Maison France Service des Vallées de la Vanne = 1 trajet. Du cabinet médical au domicile = 1 trajet. Si un aller-retour est demandé, il sera donc comptabilisé comme 2 trajets. Les 2 premiers trajets seront gratuits.

Ensuite, il faudra acheter une carte multi-trajets à 20 €. Pour le paiement, une facture de 20€ sera envoyée au domicile : il sera possible de payer par chèque, par carte bleue ou en espèces auprès de la trésorerie. Le conducteur ne prendra aucun paiement en direct. Les chèques mobilité « sortir plus » des caisses de retraite pourront être utilisés.

Info plus : pour s'inscrire et réserver, un accueil téléphonique sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h au 06 09 75 56 78 à partir du mardi 2 novembre 2021. Le passe sanitaire sera demandé pour accéder à la navette.

Contact presse : Anna MEYROUNE
Cheffe de projet innovation sociale

Tél. 06 35 19 28 83
Mairie de Joigny – 3 quai du 1^{er} Dragons – BP 210 – 89306 Joigny Cedex
www.ville-joigny.fr